

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE
LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

2002-249 du 16 Juillet 2002

Décret n° _____/MFPRAF/DGFP/DPME-SR
portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de monsieur **BAYONNE**
Frédéric César Jean Delphin dans les cadres des
services sociaux (enseignement).

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

(/u l'acte fondamental ;

(/u la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

(/u le décret n° 91-49 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

(/u le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

(/u le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

(/u, ensemble, les décrets n° 99-1 du 12 janvier 1999 et n° 2001-219 du 8 mai 2001, portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

(/u l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u la note de service n° 1312/MEPS-CAB-DGAS-DPAA-SP-P3 du 19 Novembre 1991, portant recrutement de l'intéressé en qualité de volontaire de l'enseignement ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **BAYONNE Frédéric César Jean Delphin**, né le 26 novembre 1963 à Pointe-Noire, titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées, option : français, obtenu à l'Université Marien N'gouabi, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommé au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830 pour compter du 29 janvier 1992, titularisé exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830, ACC= 1 an, pour compter du 29 janvier 1993 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique.

Article 2 : L'intéressé est versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC = 1 an pour compter de la date de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000 sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Juillet 2002

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-NGUESSO

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Le ministre de l'économie
des finances et du budget,

Jeanne DAMBENZET

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur, chargé de la
recherche scientifique.

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/SST	3
DGB	3
DGCF	3
MEPSSRS	2
DPAA	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/23.

Pierre NZILA